

**Communiqué de presse**  
2 décembre 2020

## **Séance de la commission Swiss GAAP RPC du 2 décembre 2020**

La deuxième séance de la commission en 2020 était axée sur le projet « Subventions publiques ».

### **Nouvelle norme « Subventions publiques »**

Le responsable du groupe de travail, M. Annen, a présenté à la commission l'état d'avancement du projet « Subventions publiques ». Le projet doit aboutir à une norme RPC distincte, dont l'ébauche a été soumise intégralement à la commission pour la première fois aujourd'hui. Des exemples concrets sont venus ponctuellement illustrer les réglementations prévues. Les membres de la commission ont examiné ce projet de manière critique et certains aspects ont suscité de vifs débats. Tous les votes ont toutefois reflété une vision sans équivoque. Lors du vote final, la commission a autorisé à l'unanimité la mise en consultation du projet. La nouvelle norme a ainsi franchi un premier cap important et fait désormais l'objet d'une préparation en vue de la consultation, qui débutera au printemps 2021. L'objectif est d'adopter officiellement la nouvelle norme « Subventions publiques » avant la fin de 2021.

Pour toute question ou suggestion concernant la nouvelle norme « Subventions publiques », veuillez contacter

Michael Annen, membre du Comité d'experts/responsable de projets, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,  
Tél. : 041 729 51 00

Le second projet en cours, à savoir la révision de la norme RPC 30 « Comptes consolidés », sera de nouveau abordé lors des séances de la commission en 2021.

En raison de la situation de tension persistante liée au coronavirus, cette deuxième séance de la commission en 2020 s'est, une nouvelle fois, tenue de manière purement virtuelle.

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Prof. Dr. Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,  
Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC ([www.fer.ch/fr](http://www.fer.ch/fr)) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le « Swiss Reporting Standard » et le « Standard pour les sociétés immobilières » sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).